

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2011, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20 heures

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers :

Rémi Beauchesne            Benoît Couture  
Dominic Lapointe        Steve Leblanc  
Rudy Nolette

**Est absent :** le conseiller Gilles Gauvreau

Les membres présents forment quorum.

**2011-10-131**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Rudy Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item «divers» ouvert, madame Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011
4. Présentation des comptes
5. Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie
6. Adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus
7. Régie sanitaire des Hameaux
  - a) Résolution - Recyc-Québec
  - b) Adoption du budget 2012
8. Adoption du règlement général 449
9. Report de la vidange des étangs au printemps
10. Déneigement
  - a) Location de camion de déneigement des routes municipales
  - b) Achat d'une pelle hydraulique pour le Dodge RAM
11. Rue Nolette : adoption du plan et demande de soumissions arpenteurs
12. Clubs Alleganish et Quad Centre-du-Québec
13. Formation Q2,r22
14. Appui à la demande d'augmentation du financement des organismes de bassins versants
15. Appui circonscriptions électorales
16. Déplacements
  - a) Forum planification stratégique 20 octobre à Warwick
  - b) Bibliothèque - Anick Picard 22 octobre 2011
17. Consultation publique projet de règlements de zonage : 13 octobre à 19h
18. Dépôt de la 3e année du rôle d'évaluation
19. Journée Normand-Maurice - 15 octobre
20. Divers :
21. Correspondance
22. Période de questions
23. Clôture de séance

**2011-10-132**

**Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011**

Il est proposé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le procès-verbal du 12 septembre 2011 soit accepté, tel que rédigé.

2011-10-133

Présentation des comptes

**Comptes à payer au 3 octobre 2011**

Biolab	212.25 \$
Carrière Sts-Martyrs	635.21 \$
Collège Horizon	6 000.00 \$
Corporate Express	90.94 \$
Daniel Technopompe	122.47 \$
Excavation Marquis Tardif	10 423.49 \$
ICO Technologie	227.85 \$
Ministre des finances	28 474.00 \$
MRC d'Arthabaska	12 888.00 \$
Pelletier et Picard	648.23 \$
La coop d'Ham-Nord	9 676.89 \$
Ville de Victoriaville	227.85 \$
Wood Wyant	56.50 \$
H2O	184.24 \$
Ville de Disraëli	5 447.22 \$
Garage Taschereau	247.30 \$
<b>Total :</b>	<hr/> 75 562.44 \$

**Comptes payés en date du 3 octobre 2011**

Salaire et déplacements du personnel	9 401.71 \$
Salaire et déplacement des élus	2 734.04 \$
Bell Mobilité	57.06 \$
Hydro-Québec	2 858.40 \$
Gesterra	3 035.46 \$
SSQ	480.36 \$
Ministre des finances	2 034.23 \$
Receveur général du Canada	807.05 \$
<b>Total :</b>	<hr/> 21 408.31 \$

**Grand total pour octobre 2011 : 96 970.75 \$**

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés totalise 96 970.75 \$ et comporte 21 408.31 \$ en déboursés effectués pendant le mois.

2011-10-134

Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie

Un avis de motion est donné par le conseiller Rémi Beaudesne, qu'à la présente séance, sera adopté le projet de Règlement 458 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

Un avis de motion est donné par le conseiller Rémi Beaudesne, qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du code municipal, sera adopté le Règlement 458 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Une copie des projets de règlements ayant été remise à tous les élus dans le délai prescrit, la dispense de lecture est acceptée par les membres de ce conseil.

2011-10-135

Adoption du projet de Code d'éthique et de déontologie

Il est proposé par Rémi Beaudesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le projet de Code d'éthique et de déontologie soit adopté et qu'il établisse entre autres les règles et le contenu suivants :

- Guidance sur la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
- Guidance sur la conduite d'une personne après la fin de son mandat de membre d'un conseil de la municipalité ;

- Valeurs de la municipalité, formation obligatoire des élus municipaux et sanctions prévues.

**2011-10-136**                      **Régie Sanitaire des Hameaux - Recyc-Québec**

Il est proposé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, le tout considérant que :

- cette période est sous la juridiction de la Régie, dont la Municipalité est membre;
- cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier.

La Municipalité délègue sa compétence à la Régie pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures et à assumé tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

**2011-10-137**                      **Régie Sanitaire des Hameaux - Adoption du budget 2012**

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Régie Sanitaire des Hameaux.

**2011-10-138**                      **Adoption du règlement général 449 (G-100)**

**Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 octobre 2010 ;**

**Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;**

**Il est résolu,** sur proposition de Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter intégralement le règlement 449 (G-100), ci-joint en annexe.

**2011-10-139**                      **Report de la vidange des étangs au printemps**

Il est proposé par Rémi Beaudesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de modifier la résolution 2011-08-90 et d'autoriser l'achat du sac pour la vidange des étangs au coût d'environ 10 000 \$ et de reporter les travaux de vidange de l'étang no 2 au printemps 2012.

**2011-10-140**                      **Location de camion de déneigement des routes municipales**

Il est proposé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser la location d'un camion Peterbilt 2006 équipé pour le déneigement de Location de Camions Excellence PacLease pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2011, à un prix mensuel de location de 6 803 \$ plus taxes, les assurances étant défrayées par la MMQ.

**2011-10-141**                      **Achat d'une pelle hydraulique pour le Dodge RAM**

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser l'achat d'une pelle hydraulique d'Hydraulique Vigneault pour le Dodge RAM au coût de 7 500\$, plus taxes.

**2011-10-142**                      **Rue Nolette : adoption du plan de développement de 24 terrains et demande de soumissions aux arpenteurs**

Il est proposé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté,

- d'adopter le plan préparé par la firme Métivier Urbanistes conseils et légèrement modifié par le Conseil pour délimiter 24 terrains sur la rue Nolette;
- de procéder à l'appel d'offres de soumissions pour l'arpentage de ces terrains.

**2011-10-143**                      **Autorisation de traverses de routes pour le Club de motoneige Alleganish des Bois-Francis pour la saison 2011-2012**

Il est proposé par Rémi Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser le Club de motoneige Alleganish à traverser les 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rangs ainsi que traverser et circuler sur l'accotement rue Principale pour se rendre au poste à essence et à la Cantine chez Julie, et ce, pour la saison 2011-2012.

**2011-10-144**                      **Autorisation de traverses de routes pour Quad Centre du Québec pour la saison 2011-2012**

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser Quad Centre-du-Québec à traverser les routes suivantes de la Municipalité pour la saison 2011-2012 : 10<sup>e</sup> rang (chemin fermé l'hiver), 4<sup>e</sup> avenue (de Jacques Picard à François Marcotte) et rue Principale (sortie Yves Plante qu'au poste d'essence – 450 m).

**2011-10-145**                      **Formations sur le Q2,r22 et les Rives et littoral**

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser les formations gratuites de la MMQ sur le Q2,r22 (2 jours) et sur la Politique des rives et littoral (2 jours) pour Karine Darveau et Bobby Dubois ainsi que le déplacement.

**2011-10-146**                      **Appui à Copernic et ROBVQ – Demande d'appui pour l'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau**

**Considérant** les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

**Considérant** l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

**Considérant** les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

**Considérant** le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

**Considérant** les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *l'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

**Considérant** l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

**Considérant** l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

**Considérant** les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « l'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et

les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

**Considérant** la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

**Considérant** l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

**Considérant** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

**Considérant** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

**Considérant** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

**Considérant** la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

**Considérant** les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

**Considérant** l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau* ;

**Considérant que** 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

**Considérant** l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

**Considérant** le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

**Considérant** l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

**Considérant** les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**Considérant** l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* ;

**Il est proposé** par Rudy Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;

- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

**2011-10-147**

**Demande de suspension immédiate de la commission de représentation électorale du Québec**

**Attendu que** la Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);

**Attendu que** l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation ;

**Attendu que** le CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;

**Attendu que** de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes;

**Attendu que** les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanime et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec;

**En conséquence**, sur proposition du conseiller Rudy Nolette, appuyée par le conseiller Dominique Lapointe, il est unanimement résolu par tous les membres du conseil présents de demander à l'Assemblée Nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec et de revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région;

Une copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska et au député du comté de Richmond.

**2011-10-148**

**Autorisation de déplacements**

Il est proposé par Rémi Beaugrand et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser les déplacements suivants :

- Forum de planification stratégique - 20 octobre 2011 à Warwick par le maire François Marcotte et le conseiller Rémi Beaugrand;
- Journée Bibliothèque à Berthierville par Anick Picard – 22 octobre 2011 avec hébergement.

**2011-10-149**

**Dépôt de la 3e année du rôle d'évaluation**

La directrice générale dépose la 3e année du rôle d'évaluation pour 2012.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. de la consultation publique du projet de règlement de zonage, le 13 octobre 2011 à 19h.;
2. de la Journée Normand-Maurice, le 15 octobre 2011.

Le maire lève l'assemblée à 21 h.

---

François Marcotte, Maire

---

Aline Lemieux,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière